



DELIBERATION N°127/2022/CACL

DE LA SEANCE PLENIERE DU VENDREDI 08 JUILLET 2022 A 09H00
AU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA RÉGIE DE TERRITOIRES DE MACOURIA AU TITRE DES ATELIERS VACANCES DE L'EXPERIMENTATION DE L'ENTRETIEN DU SENTIER DU LITTORAL

Nombre de Conseillers en exercice : 48
Nombre de Conseillers Présents : 28
Nombre de Procuration : 8
Date de convocation : 30 Juin 2022

Nombre de suffrages exprimés : 36
Vote : 36
Pour : 36 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi huit juillet à neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), se sont réunis en présentiel et en téléconférence pour la tenue d'une séance plénière au siège social de la CACL, sous la présidence de Monsieur Serge SMOCK.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monique AZER — Julner BELIZAIRE — Ruth BIDIOU-CEPRIKA (Visio) - Louis Mike CALUMEY - Daniel CASTOR - Kenny CHEN-TUNG – Albanie CIPPE – Xavier CLERVAUX (Visio) – Liser CLIFFORD - DAOUDI Yahya (Visio) – Corine DIMANCHE – Thierry ELIBOX – Serge FELIX - Nestor GOVINDIN (Visio) – Sandrine JACQUES - LECANTE Patrick – Yolande MILZINK-CINCINAT - Claude PLENET – Stéphanie PREVOT-BOULARD – Axel RINO (Visio) – Anne-Michèle ROBINSON – Magali ROBO CASSILDE - Corinne SIGER (Visio) – Rolande SILEBER – Serge SMOCK – Eliodore TORVIC - Sandra TROCHIMARA – Patricia VICTOR

ÉTAIENT ABSENTS REPRESENTES : Gilles ADELSON donne à procuration à Monique AZER – Jean Philippe CHAMBRIER donne procuration à Daniel CASTOR – Claire CHINON donne procuration à SILEBER Rolande – Teed GASPARD donne procuration à Liser CLIFFORD – Elaine JEAN donne procuration à Kenny CHUNG TENG – Roland LOE-MIE donne procuration à Magali ROBO-CASSILDE – Hélène SERVIUS donne procuration à Thierry ELIBOX – Dominique BERTONI a donné procuration à Ruth BIDIOU-CEPRIKA

ÉTAIENT ABSENTS :

Serge BAFU – Pascal BRIQUET - Seedna DELAR - Eugène EPAILLY – Christian FAUBERT Farah KHAN-GRISSET - Chester LEONCE - LY Phong - –Mickaël MANCEE – Tineffa NAISSO Hélène PAUL - Marie-Laure PHINERA HORTH – Dominique BERTONI

Accusé de réception en préfecture
973-249730045-20220708-127-AP-2022-DE
Date de télétransmission : 15/07/2022
Date de réception préfecture : 16/07/2022

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Anne-Michèle ROBINSON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5216-5 ;

Vu la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral n° 2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié ;

Vu la délibération N° 117/2016/CACL du 29 septembre 2016 portant modification des statuts de la CACL ;

Vu le Schéma intercommunal de développement économique (SIDE) de la CACL ;

Vu le Rapport N°01/2022/BUREAU/CACL relatif à l'approbation de l'acte d'engagement pour la mission d'accompagnement pour la création et l'aménagement du sentier du littoral de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral ;

Considérant que cinq Communes membres de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL) bordent le littoral ;

Considérant que la CACL dans son rôle de planificateur de la « Corniche guyanaise » a amorcé une réflexion sur le développement touristique et économique de son territoire ;

Considérant qu'à l'issue de l'étude réalisée, un plan guide, comprenant la stratégie et le plan d'actions du projet, a été élaboré ; Que parmi les actions prioritaires du plan guide, figure la réalisation du Sentier du Littoral de la CACL ;

Considérant que le projet de Sentier du Littoral aura pour principales retombées l'appropriation du milieu naturel et du littoral, l'amélioration du cadre de vie des habitants du territoire, le développement d'activités économiques et touristiques et la création d'emplois ;

Considérant que le projet du Sentier du Littoral est en phase de préfiguration ;

Considérant qu'à l'occasion de cette phase de préfiguration une étude sur les modalités de gestion, d'entretien et de patrouille de garde est menée ;

Considérant que l'Expérimentation de l'entretien du Sentier du Littoral apportera des éléments objectifs au Conseil Communautaire afin d'arrêter le dispositif à mettre en œuvre s'agissant de l'entretien et de la gestion du Sentier du Littoral ;

Entendu l'avis favorable de la Commission « Cohésion sociale et Politique de la ville » du mercredi 15 juin 2022 pour l'octroi d'un financement d'un montant de 2 500€ (deux-mille cinq cent euros) à la Régie des Territoires de Macouria en vue des « Ateliers Vacances » de l'Expérimentation de l'entretien du Sentier du Littoral ;

Entendu l'avis favorable de la Commission « Développement économique » du lundi 27 juin 2022 pour l'octroi d'un financement d'un montant de 5 000 € (cinq mille euros) à la Régie des Territoires de Macouria en vue des « Ateliers Vacances » de l'Expérimentation de l'entretien du Sentier du Littoral ;

Accès en ligne en préfecture
973-249730045-20220708-127-AP-2022-DE
Date de réception préfecture : 16/07/2022

Entendu l'avis favorable de la Commission « Cohésion sociale et Politique de la ville » du mercredi 15 juin 2022 pour l'octroi d'un financement d'un montant de 5 000 € (cinq mille euros) à la Préfiguration de Régie Interquartiers de Matoury en vue des « Ateliers Vacances » de l'Expérimentation de l'entretien du Sentier du Littoral ;

Entendu l'avis favorable de la Commission « Développement économique » du lundi 27 juin 2022 pour l'octroi d'un financement d'un montant de 4 012 € (quatre mille douze euros) à la Préfiguration de Régie Interquartiers de Matoury en vue des « Ateliers Vacances » de l'Expérimentation de l'entretien du Sentier du Littoral ;

Entendu l'avis favorable de la Commission « Cohésion sociale et Politique de la ville » du mercredi 15 juin 2022 pour l'octroi d'un financement d'un montant de 5 000€ (cinq mille euros) à la Régie de Quartiers de Rémire-Montjoly en vue des « Ateliers Vacances » de l'Expérimentation de l'entretien du Sentier du Littoral ;

Entendu l'avis favorable de la Commission « Développement économique » du lundi 27 juin 2022 pour l'octroi d'un financement d'un montant de 5 000 € (cinq mille euros) à la Régie de Quartiers de Rémire-Montjoly en vue des « Ateliers Vacances » de l'Expérimentation de l'entretien du Sentier du Littoral ;

Entendu l'avis favorable de la Commission « Cohésion sociale et Politique de la ville » du mercredi 15 juin 2022 pour l'octroi d'un financement d'un montant de 5 000€ (cinq mille euros) à la Régie des Territoires de Cayenne en vue des « Ateliers Vacances » de l'Expérimentation de l'entretien du Sentier du Littoral ;

Entendu l'avis favorable de la Commission « Développement économique » du lundi 27 juin 2022 pour l'octroi d'un financement d'un montant de 4 112 € (quatre mille cent douze euros) à la Régie des Territoires de Cayenne en vue des « Ateliers Vacances » de l'Expérimentation de l'entretien du Sentier du Littoral ;

Entendu le **Rapport N° 127/2022CACL** relatif à l'attribution d'un financement global aux régies de Territoires et de Quartiers de l'Agglomération au titre des Ateliers Vacances pour l'Expérimentation de l'entretien du Sentier du Littoral.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré :

Article 1

Donne acte au président de son rapport N°127/2022/CACL portant sur l'attribution d'un financement global aux régies de Territoires et de Quartiers de l'Agglomération au titre des Ateliers Vacances pour l'Expérimentation de l'entretien du Sentier du Littoral.

Article 2

Approuve l'attribution d'un financement d'un montant de 7 500 € (sept mille cinq cent euros) à la Régie des Territoires de Macouria

Article 3

Approuve l'attribution d'un financement d'un montant de de 9 012 € (neuf mille douze euros) à la Préfiguration de Régie Interquartiers de Matoury

Accusé de réception en préfecture
973-249730045-20220708-127-AP-2022-DE
Date de transmission : 15/07/2022
Date de réception préfecture : 16/07/2022

Article 4

Approuve l'attribution d'un financement d'un montant de 10 000 € (dix mille euros) à la Régie de Quartiers de Rémire-Montjoly

Article 5

Approuve l'attribution d'un financement d'un montant de 9 112 € (neuf mille cent douze euros) à la Régie des Territoires de Cayenne

Article 6

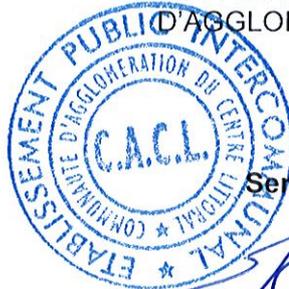
Autorise le président sur ces bases à signer la convention partenariale d'attribution de financements globaux aux Régies et tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schœlcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le vendredi 08 juillet 2022

POUR EXTRAIT CONFORME ET CERTIFIE

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL



Serge SMOCK

Accusé de réception en préfecture
973-249730045-20220708-127-AP-2022-DE
Date de télétransmission : 15/07/2022
Date de réception préfecture : 16/07/2022